

Politique européenne de voisinage

2004/2166(INI) - 21/02/2005

Le Conseil a approuvé des décisions sur la position à adopter au sein des Conseils d'association avec Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie et une décision du Comité mixte UE/Autorité palestinienne, institués par les accords euro-méditerranéens d'association, en vue de la mise en œuvre avec ces 5 partenaires des plans d'action prévus par la politique de voisinage de l'UE (voir doc. Conseil 5962/2005, 5970/2005, 5959/2005, 6003/2005 et 6014/2005).

Les plans d'action ont pour double objectif de présenter des mesures concrètes en vue de l'accomplissement des obligations contractées dans les accords euro-méditerranéens et de fournir un cadre plus large pour le renforcement des relations entre l'UE et ses partenaires, afin de parvenir à un degré élevé d'intégration économique et d'approfondir la coopération politique.